



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°201

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 28 janvier 2021. L'ordre du jour était très modeste. Le rapprochement des branches des bureaux d'études techniques et des AASQA (*Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air*) procède d'une fusion administrative par l'état. Ainsi, la convention collective des AASQA est annexée à celle des bureaux d'études. Il n'y a plus qu'une CPPNI pour gérer cette situation.

Dans ce cadre, nous nous devons de négocier sur les dispositions conventionnelles des AASQA, au regard de celles des bureaux d'études. Pour ce faire, les acteurs de la convention collective ont déjà préparé un comparatif entre les deux conventions. Un groupe de travail va être mis en place. Si d'ici 2024, il n'y a aucun accord, c'est la convention collective des bureaux d'études qui s'appliquera aux salarié.e.s des AASQA.

Nous avons abordé l'agenda social pour l'année 2021. Suite au toilettage à droit constant de la convention collective, il est prévu une signature assez rapidement...avant la fin de ce premier semestre. En parallèle, d'autres thèmes qui n'ont pas pu être « *toillettés* », vont devoir être négociés.

Il s'agit notamment de la prime de vacances, des déplacements, Le travail de nuit et du dimanche... un nouveau groupe de travail devrait s'y atteler. La CGT y prendra toute sa place afin de faire valoir ses revendications.

D'autres sujets sont mis sur la table des négociations comme la QVT, la santé avec la renégociation de la complémentaire santé, un accord sur les salarié.e.s en situation de handicap ou encore sur les « *aidant.e.s* ».

Là encore, nous devons, à partir de ces quelques items, les enrichir et préparer au mieux ces négociations.

Nous ne partons pas de rien. Ainsi, concernant la complémentaire santé, la CGT a réalisé un livret où figure une analyse et des propositions pour aller à la signature de l'accord. Il en est de même pour le télétravail et les travailleurs en situation de handicap.

Le travail de nuit avait déjà été abordé en 2018. Nous avons encore là, fait des propositions. Mais comme pour le handicap, la négociation s'est très vite terminée.

Espérons seulement que cet agenda social soit tenu et que nous soyons entendus. La CGT va compiler ses propositions afin de les présenter lors de ces négociations.